



## DÉCISION

### Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

**DEC25\_125 - Conclusion d'un marché public en quasi-régie n° 25.019 pour une mission d'étude urbaine en vue de la mise en œuvre d'une concession d'aménagement sur le secteur du Cœur de Ville à Montigny-lès-Cormeilles, avec la société publique locale Citallia**

Le Maire de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2511-1 et suivants,

Vu la délibération n° 24\_078 du Conseil municipal en date du 5 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs au Maire, notamment son alinéa 4,

Vu la délibération n°25\_020 du Conseil municipal en date du 10 avril 2025 portant sur la prise de participation de la ville de Montigny-lès-Cormeilles à la société publique locale Citallia,

Considérant le projet de transformation du Boulevard Victor Bordier et de création d'un centre-ville à partir de la requalification de la RD14,

Considérant que dans ce cadre, la commune de Montigny-lès-Cormeilles doit réaliser une étude urbaine en vue de la mise en œuvre d'une concession d'aménagement sur le secteur du Cœur de Ville,

Considérant que la SPL Citallia a pour objet de procéder à toute étude relative à l'optimisation de l'utilisation de son territoire,

Considérant que l'adhésion de la Commune à la SPL Citallia lui permet de conclure un marché public en quasi-régie, en application des articles L. 2511-1 et suivants du Code de la commande publique sans mise en concurrence,

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure un marché public en quasi-régie n° 25.019 pour une mission d'étude urbaine en vue de la mise en œuvre d'une concession d'aménagement sur le secteur du Cœur de Ville à Montigny-lès-Cormeilles, avec la société publique locale Citallia.

**Article 2 :** De signer le marché public en quasi-régie n° 25.019 marché pour une mission d'étude urbaine en vue de la mise en œuvre d'une concession d'aménagement sur le secteur du Cœur de Ville à Montigny-lès-Cormeilles avec la Société publique locale Citallia, dont le siège est situé au 2, place André Mignot (78 000 VERSAILLES).

**Article 3 :** D'indiquer que le marché public en quasi-régie n° 25.019 marché pour une mission d'étude urbaine en vue de la mise en œuvre d'une concession d'aménagement sur le secteur du Cœur de Ville à Montigny-lès-Cormeilles est conclu pour une durée de dix mois (durée prévisionnelle).

**Article 4 :** De préciser que le marché public en quasi-régie n° 25.019 marché pour une mission d'étude urbaine en vue de la mise en œuvre d'une concession d'aménagement sur le secteur du Cœur de Ville à Montigny-lès-Cormeilles est conclu pour une partie forfaitaire d'un montant de 368 270 € HT et à prix unitaire, pour la partie à bons de commandes, pour un montant maximum de 25 000 € HT.

**Article 5 :** De dire que les crédits sont prévus au budget.

**Article 6 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier principal d'Argenteuil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,  
le 10 juillet 2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

 Le Maire,

Miloud GOUAL

Mis en ligne sur le site de la ville le : 16 juillet 2025



BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES  
(Missions décrites au CCTP)

Membre du groupe (nom de l'entité)	Statut dans le groupement (mandataire, co-traitant, sous-traitant)	Rôles/Compétences apportées au sein du groupement	Niveau d'expérience du collaborateur dédié	Unité	Prix unitaire HT	TVA	Prix unitaire TTC
Architecturestudio	mandataire	Architecture et urbanisme	Junior	Journées	700	140	840
Endroits en vert	co-traitant	Paysages	senior	Journées	900	180	1080
			Junior	Journées	700	140	840
Segat	co-traitant	Programmation urbaine / étude de marché/expertise immobilière	senior	Journées	850	170	1020
Ingénierie Tugac Com'rem scop	Tugac co-traitant Com'rem scop travailant	VRD /Hydraulique /enjeux environnementaux/hydrogeol	Junior	Journées	600	120	720
			senior	Journées	800	160	960
Segat	co-traitant	Montage opérationnel /foncier	Junior	Journées	670	134	804
			senior	Journées	810	162	972
Segat	co-traitant	Montage opérationnel /foncier	Junior	Journées	600	120	720
			senior	Journées	900	180	1080
SZI	co-traitant	BET structure bâtiment	Junior	Journées	890	176	1056
			senior	Journées	990	198	1188
Segat	co-traitant	Montage opérationnel /foncier	Junior	Journées	600	120	720
			senior	Journées	900	180	1080
DVI	co-traitant	BET Mobilités	Junior	Journées	750	150	900
			senior	Journées	900	180	1080
		Autres (à préciser) :	Junior	Journées	0	0	0
			senior	Journées	0	0	0

Accusé de réception en préfecture  
095-219504248-20250710-25-125-AR  
Date de télétransmission : 16/07/2025  
Date de réception préfecture : 16/07/2025

MARC

LEHMANN ID

Date : 2025.02.03

10:30:02 +01'00'

Signature numérique de MARC LEHMANN ID



le Marc

Miloud BOUAKJ